

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 16 NOVEMBRE 2016

Présents : M. Colino, Mme Delaunay, M. Boilay, Mme Martin Calderon, M. Courant, Mme Legoupil, M. Leboulanger, Mme Alexandre, M. Bernier, Mme Lesellier, M. Blin, Mme Marnier, Mme Vaillant.

Absents excusés : Mme Wattebled, M. Crave.

Secrétaire de séance : M. Leboulanger

Monsieur Colino, maire, ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. Il informe le conseil municipal du pouvoir donné par M. Crave à Mme Delaunay.

Il présente le procès verbal de la séance du 5 octobre 2016 au conseil municipal qui l'approuve à l'unanimité.

1. Révision du PLU – Débat sur le projet d'aménagement et de développement durable

Monsieur Courant, maire adjoint chargé de l'urbanisme rappelle que les études sur la révision générale du POS et sa transformation en PLU sont en cours et souligne qu'un débat doit avoir lieu au sein du conseil municipal sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du futur PLU d'Amayé sur Orne pour permettre à l'ensemble du conseil municipal de prendre connaissance et de débattre des orientations générales proposées pour le nouveau projet de territoire.

Il fait lecture du PADD, s'articulant autour de 3 axes principaux :

- A. Assurer un développement communal maîtrisé et intégré*
- B. Conforter le dynamisme du bourg*
- C. Préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers garants de la qualité des paysages communaux et du cadre de vie des habitants*

Le conseil municipal, après en avoir débattu, approuve à l'unanimité les orientations générales du PADD.

2. Installation d'infrastructure de recharge pour véhicules électriques et hybrides

Monsieur le maire rappelle que par délibération en date du 25 novembre 2015, la commune d'Amayé sur Orne a transféré sa compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » au SDEC Energie

Le SDEC Energie propose l'installation d'une borne de recharge sur la place de l'église. Le coût total de cette opération est estimé à 9 181€ dont 1860€ à la charge de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve ce projet et autorise Monsieur le maire à signer tous documents nécessaires à sa réalisation.

3. Désignation d'un conseiller communautaire

Monsieur le maire rappelle la fusion au 1er janvier 2017 des communautés de communes Evrecy Orne Odon et Vallée de l'Orne. Dans ce contexte, il est nécessaire pour toutes les communes membres de désigner des représentants pour siéger dans cette nouvelle structure avant le 15 décembre prochain.

Pour la commune d'Amayé, le nombre de conseillers communautaires au sein de la nouvelle communauté de communes est fixé à 1.

S'agissant d'une commune de plus de 1000 habitants, le nouveau conseiller communautaire et son suppléant seront élus parmi les conseillers communautaires sortants au scrutin de liste.

Sont candidats : Marc BOILAY (titulaire)

Martine DELAUNAY (suppléante)

Au premier tour de scrutin, Marc BOILAY et Martine DELAUNAY ont obtenu 14 voix et sont proclamés élus.

4. Retrait des délibérations en date des 14 mars et 27 avril 2016 portant préemption du bien cadastré ZC 187

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que par délibérations en date du 14 mars 2016 et du 27 avril 2016, la commune a décidé d'acquérir par voie de préemption le bien cadastré section ZC 187 au prix de 157 000 € auxquels s'ajoutent 4 969,92 € au titre de la régularisation de la TVA ainsi que les frais de vente.

Les tiers évincés ont déposé un recours gracieux contre ces décisions (rejeté le 25 août 2016) ainsi qu'un référé suspensif de ces décisions.

Par ordonnance en date du 3 octobre 2016, le Juge des Référé s a prononcé la suspension de l'exécution des délibérations en date des 14 mars et 27 avril 2016 ainsi que celle de la décision du 25 août 2016, considérant qu'il existait un doute sérieux quant à la légalité de ces trois décisions.

Ne souhaitant pas faire courir de risques financiers à la commune, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, procède au retrait des délibérations en date des 14 mars 2016 et 27 avril 2016 portant préemption du bien cadastré ZC 187 à Amayé sur Orne.

5. Décision modificative

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative suivante :

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Compte 6218	6 000€	Compte 6419	6 000€
<i>Autre personnel extérieur</i>		<i>Remboursement sur rémunérations</i>	